

DES RÈGLES DE PARTICIPATION À HORIZON EUROPE RESPONSABLES EN MATIÈRE DE GENRE

La Commission européenne a lancé une proposition pour le prochain programme de recherche et d'innovation (2021-2027) de l'Union européenne (UE) « Horizon Europe ». Cette Note d'orientation est un appel à l'action pour bien intégrer les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes dans les Règles de participation à Horizon Europe. L'objectif visé est de renforcer l'égalité femmes-hommes dans la communauté et les structures de l'EER ainsi que d'innover dans la mise en œuvre des politiques d'égalité femmes-hommes dans le domaine scientifique.

L'un des objectifs du nouveau programme-cadre relatif aux règles de participation a été résumé par la formule « des règles plus simples ». Le but est d'améliorer les résultats financiers et administratifs du nouveau programme. Pour y parvenir, il conviendra de recourir davantage à des formulaires de subvention simplifiés, le cas échéant, et de continuer à appliquer le principe d'un ensemble unique de règles. La CE veille à ce que la réglementation respecte les droits fondamentaux et observe les principes reconnus par la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Par ailleurs, les éléments clés du système d'évaluation et de sélection des propositions du programme précédent Horizon 2020, qui mettaient particulièrement l'accent sur l'excellence, doivent être maintenus.

L'ancien article 16 (égalité femmes-hommes) du règlement d'H2020 a été re-

formulé comme suit dans l'article 6 sur la mise en œuvre et les formes de financement de l'UE :

Afin de garantir ce nouvel article ainsi que la déclaration faite dans le préambule de la proposition concernant l'intégration de la dimension de genre dans le contenu de la R&I et le suivi à travers toutes les étapes du cycle de recherche, GENDERACTION formule les recommandations suivantes pour Horizon Europe :

- **Élaborer des mesures provisoires spéciales (action positive) dans les règles de participation afin de promouvoir la participation des femmes aux projets d'Horizon Europe, en particulier l'équilibre femmes-hommes des chef-fes de projet.**

** L'évaluation intermédiaire sur le genre dans le cadre du programme H2020*

a estimé que seuls 25 % des projets étaient dirigés par des femmes.

* Le Groupe d'Helsinki sur le genre dans la R&I (GH) a demandé une procédure pour mieux suivre les projets financés en termes d'équilibre femmes-hommes dans les équipes de recherche.

- **Concevoir des mesures efficaces pour un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée à appliquer dans les projets Horizon Europe en consultation avec les parties prenantes en faveur de l'égalité femmes-hommes.**

* Le GH a demandé des fonds supplémentaires pour recruter un poste de couverture ou pour prolonger la période de recherche en cas de congé familial/parental.

- **Inclure une obligation pour les institutions partenaires de garantir l'égalité de rémunération dans les propositions soumises pour un financement.**

- **Renforcer les exigences et le suivi de l'intégration de la dimension de genre dans les propositions par le biais d'un encadré sur l'analyse en fonction du sexe et du genre dans les candidatures et d'une expertise en matière de genre au sein du consortium.**

* L'évaluation intermédiaire sur le genre dans H2020 a conclu que la dimension de genre n'a pas été suffisamment intégrée dans le contenu de la recherche.

* Le GH a demandé d'exiger explicitement des candidat·es qu'elles/ils élaborent une analyse en fonction du sexe et/ou du genre et d'inclure un·e expert·e en matière de genre dans les consortiums pour les sujets mentionnant explicitement le genre.

- **Inclure les questions de recherche et d'innovation responsables en matière de genre parmi les critères d'attribu-**

Le programme veille à la promotion effective de l'égalité entre les hommes et les femmes et à la pleine intégration de la dimension du genre dans le contenu de la recherche et de l'innovation. Une attention particulière est accordée à l'équilibre entre les hommes et les femmes, en fonction de la situation dans le domaine de la recherche et de l'innovation concerné, dans les groupes d'évaluation et dans des organismes tels que des groupes d'experts.

article 6.9. de la proposition de règlement

tion (article 25 de la proposition de règlement) afin que les propositions soient évaluées sur la base de l'excellence, y compris l'intégration de l'analyse en fonction du sexe et du genre lorsque la recherche concerne des êtres humains ou implique une répercussion sur des êtres humains, l'impact, la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre.

* L'évaluation intermédiaire sur le genre dans H2020 a conclu que les critères d'évaluation et la manière dont ils sont appliqués doivent être revus pour éviter les préjugés sexistes dans l'évaluation des résultats des chercheur·euses.

* Le HG a recommandé que les formulaires d'évaluation et les directives de suivi incluent des questions concernant le genre dans la R&I et de considérer cela comme une condition préalable à l'attribution de points d'excellence.

- **Assurer l'équilibre femmes-hommes dans la composition des comités d'évaluation et parmi les évaluateur/trices (article 26 de la proposition de règlement), l'inclusion d'expert-es en matière de genre parmi les évaluateur/trices et la formation des évaluateur/trices sur le genre pour lutter contre les préjugés sexistes dans l'évaluation.**

* L'évaluation intermédiaire sur le genre dans le programme H2020 a conclu qu'une expertise en matière de genre était nécessaire dans les groupes d'expert-es, les groupes d'évaluation et les groupes consultatifs dans tous les domaines scientifiques.

* Le HG a recommandé une formation obligatoire sur le genre pour les évaluateur/trices ainsi que l'inclusion d'expert-es en matière de genre parmi les évaluateur/trices pour les sujets mentionnant explicitement la question du genre.

Enfin, la proposition vise à maintenir les éléments clés du système d'évaluation et de

sélection des propositions du programme précédent Horizon 2020, qui mettait particulièrement l'accent sur l'excellence. Il convient de reconnaître que l'intégration de la dimension de genre dans la R&I est un élément crucial de l'excellence de la recherche, et sans elle la R&I n'offre que des solutions et des réponses partielles, voire souvent totalement erronées, comme le confirment des études récentes.

Références

European Commission (2018) *Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council establishing Horizon Europe – the Framework Programme for Research and Innovation, laying down its rules for participation and dissemination.* [And Annexes to it]

Helsinki Group on Gender in R&I (2017) *Position paper on H2020 interim evaluation and preparation of FP9.*

European Commission (2017) *Interim Evaluation: Gender Equality as a crosscutting issue in Horizon 2020.*

Prenez contact avec nous :

www.genderaction.eu
info@genderaction.eu
[@GENDERACTION_EU](https://twitter.com/GENDERACTION_EU)



Ce projet est financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 741466.

Avertissement : les avis et opinions exprimés dans ce document sont uniquement ceux du projet et non ceux de la Commission européenne.